



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: 1-866-246-6893

AMENDMENT / MODIFICATION

004

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: 1-866-246-6893

Title-Sujet Aire de fréquentation diurne et terrain de camping du Canyon-Johnston - Parc national Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0209/A		Date: 21 août 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00837689		Amendment No. - N° de la modif. 4
Solicitation Closes:		
at - à 02:00 PM	on - le 28 août 2018	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8509		Fax No. - No de FAX: 1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Parcs Canada a déménagé dans de nouveaux locaux à :

Module de réception des soumissions
de Parcs Canada
Service national de passation de marchés
220, 4^e Avenue Sud-Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission est livrée à temps à l'adresse appropriée indiquée sur la page couverture.

Modification 04

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
CorMac Projects Inc	Paul Molyneaux
BECL	Sam Allen
AE	Eliman Camara
AE	Milada Majhmdar
TriTech	Greg Maginley
TriTech	Chris Graingeh
TriTech	Ryan Bernardino
Oskar	Oskar Dietrosn
John Watson	John Watson
Pomerleau	Julius Galay
Pomerleau	Johanna Galay
Everest	Michael Simonot
Montgomery Power Management	Dakota Montgomery
Mike's Electric	Jeff Wagner
Emil Anderson Construction	Dallas Nanman
Devitt & Foland	Rob Smith

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

DRAWINGS

Ajouter : DSP2_18-0209: Drawings

C) COMPTE RENDU DE RÉUNION

PRÉSENTATIONS

- Des représentants de Parcs Canada et d'AE, ainsi que divers entrepreneurs (voir la feuille de présence), étaient présents à la réunion préalable à la présentation des soumissions.

CONTEXTE DU PROJET

- Le canyon Johnston est un endroit prisé des touristes qui attire de nombreux visiteurs pendant l'année.
Pendant la réunion, on a examiné en détail la portée des travaux se trouvant à la partie 01 11 00 - Résumé des tâches du cahier des charges. Les entrepreneurs doivent lire minutieusement la partie 01 11 00 du cahier des charges et tenir compte dans le prix de leur soumission de tout le travail nécessaire pour satisfaire à la portée des travaux indiquée.

EXIGENCES RELATIVES À LA CIRCULATION

- On a examiné en détail les exigences relatives à la circulation pour le projet. Les entrepreneurs doivent lire minutieusement les exigences en matière de régulation de la circulation dans la partie 01 11 00 – Résumé des tâches.
- Il faut appliquer un revêtement en asphalte pour ragréer les parties du revêtement de la chaussée de la promenade de la Vallée-de-la-Bow et de l'entrée P1 qui ont été excavées pour l'installation de la conduite d'eau principale. Cela doit être fait avant l'hiver 2018-2019 afin que l'on puisse entretenir la chaussée et déneiger facilement pendant la saison hivernale. Aucun autre endroit ne doit être asphalté en 2018.
- Les entrepreneurs doivent se familiariser avec les difficultés découlant de la gestion de la circulation pour la région du canyon Johnston. Aujourd'hui, la circulation était considérablement moindre qu'elle ne l'ait habituellement lorsqu'il fait beau. On a insisté sur le fait que l'entrepreneur ne doit pas sous-estimer ces difficultés et qu'il doit planifier en conséquence. La régulation de la circulation est essentielle au bon déroulement des travaux, car ce ne sera pas facile pour le chantier. L'Agence Parcs Canada surveillera de près la régulation de la circulation pour s'assurer que la sécurité des visiteurs (piétons et véhicules) n'est aucunement compromise.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

- L'entrepreneur doit prendre connaissance de l'analyse des répercussions sur les activités (ARA) qui se trouve au début du document.
- Pour le moment, seule la partie de l'ARA traitant des mesures d'adaptation est téléchargée; le reste de l'ARA sera communiqué au soumissionnaire retenu après la clôture de l'appel d'offres.

CALENDRIER ET DATES IMPORTANTES

- Les dates et les jalons du projet se trouvent dans le Résumé des tâches du cahier des charges. Le calendrier est un élément essentiel des travaux. Les entrepreneurs doivent communiquer avec l'APC ou AE avant la clôture de l'appel d'offres s'ils considèrent que le calendrier semble irréaliste à certains endroits.

- L'entrepreneur aura accès au terrain de camping à compter du 10 septembre 2018, en attendant l'acceptation des documents de prémobilisation. Pour les exigences dans ce domaine, voir la partie 01 33 00 – Présentations.
- L'entrepreneur doit faire le nécessaire pour installer une alimentation en électricité provisoire.
- En présence de tous, on a examiné les jalons du projet indiqués dans la partie 01 11 00 – Résumé des tâches. On a conseillé aux entrepreneurs d'examiner les jalons du projet dans le Résumé des tâches.
- Le terrain de camping est une importante source de revenus pour Parcs Canada. Il faut respecter strictement le calendrier donné dans la partie 01 11 00 – Résumé des tâches du cahier des charges pour éviter que Parcs Canada ne subissent des pertes.

Parcs Canada a préparé le calendrier tel qu'il est donné dans la partie 01 11 00 – Résumé des tâches du cahier des charges en prêtant une très grande attention aux exigences opérationnelles et à la mise en place. L'entrepreneur est responsable de toute complication aux travaux causée par un retard par rapport au calendrier.

D) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q4 Le forage directionnel est-il autorisé pour l'installation d'une conduite maîtresse sous la promenade de la Vallée-de-la-Bow?

R4 L'entrepreneur peut décider d'utiliser le forage directionnel, le fonçage ou l'aménagement d'une tranchée de drainage pour l'installation d'une canalisation d'eau profonde conformément à l'information fournie. Quelle que soit la méthode d'installation, le paiement sera effectué selon le taux unitaire prévu à l'alinéa 8.1 (b).

Q5 a. La géographie de l'endroit permet-elle le forage directionnel?

A5 a. Veuillez vous reporter au rapport géotechnique qui fait partie des documents du contrat; la seule chose à souligner est que la promenade de la Vallée-de-la-Bow ne peut pas être fermée durant le jour.

Q5 b. Un rapport géotechnique est-il inclus dans les documents de l'appel d'offres?

R5 b. Le rapport géotechnique pour le site est inclus en annexe du dossier des spécifications.

Q6 Le nouveau kiosque sera-t-il achevé pour l'automne 2019

R6 Les travaux d'aménagement du nouveau kiosque devraient se terminer au moment prévu dans le calendrier de la section 01 11 00; il est indiqué que les travaux doivent être achevés le 20 juin 2019.

Q7 La fin du processus d'appel d'offres est actuellement fixée au 23 août. Parcs Canada envisagera-t-il de prolonger ce délai pour tenir compte de l'appel d'offres du projet du Village 1?

A7 Conformément à la modification n° 3, la date de clôture est le 28 août 2018.

Q8 Où se trouve le site d'élimination de la terre d'excavation excédentaire?

R8 Voir l'amendement 2, question et réponse 1.

Q9 L'entrepreneur est-il responsable de la conception de l'installation de traitement de l'eau?

R9 Tous les travaux de conception pour l'installation de traitement de l'eau sont terminés et les plans sont inclus dans le dossier d'appel d'offres, sauf les systèmes mécaniques. L'entrepreneur s'occupera de coordonner les plans mécaniques avec les autres disciplines et de soumettre les dessins au représentant ministériel pour examen et approbation.

Q10 La conception de Fortis Design est-elle achevée?

A10 Oui, la conception de Fortis est terminée; l'avant-projet a été pris en considération dans les exigences de conception et de construction fournies par Fortis. Les coordonnées de Fortis seront précisées lors de l'attribution du marché.

Q11 Quelle est l'épaisseur de l'asphalte sur le site?

R11 L'épaisseur de l'asphalte varie. L'entrepreneur devra examiner le rapport géotechnique pour connaître l'épaisseur de l'asphalte et devra s'attendre à des variations localisées lorsqu'il enlèvera

l'asphalte. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué pour l'épaisseur de l'asphalte qui respectera la gamme des épaisseurs définies dans le rapport géotechnique. La restauration de l'asphalte est requise pour les travaux souterrains de services publics qui causeront des dommages à l'asphalte.

Q12 Quelle est la période de restriction des activités pour la nidification des oiseaux?

R12 L'entrepreneur doit prendre connaissance de l'échéancier touchant la construction concernant les oiseaux migrateurs, la nidification des oiseaux, la reproduction des chauves-souris (espèces en péril) et les amphibiens dans le document intitulé « JC BIA – Environmental Mitigations ». Les bâtiments à démolir renferment des chauves-souris qui ont le statut d'espèces en péril; ce facteur doit être soigneusement pris en considération avant la démolition.

Q13 Des boucles de détection peuvent-elles être installées durant l'asphaltage?

R13 La boucle de détection devrait être installée après l'asphaltage. L'asphalte devrait être coupé à la scie et les boucles installées puis scellées avec un scellant fourni par Q-Free.

Q14 Que représente la lettre « E » sur les plans électriques?

R14 Veuillez consulter les plans révisés dans DSP2_18-0209.

Q15 Qui doit fournir les panneaux bilingues?

R15 Parcs Canada fournira les panneaux bilingues (composantes non électriques seulement). L'entrepreneur sera responsable de l'installation et de la mise en service des panneaux, du déplacement des armoires de distribution électrique, de la fourniture et de l'installation de la totalité des conduites, des câbles et des composants électriques, y compris les affichages électroniques, et d'embaucher un installateur pour la technologie Smart Parking afin de respecter l'esprit de la conception.

Q16 Quel est le volume du réservoir d'eau actuel au camping?

R16 La dimension exacte du réservoir d'eau existant est inconnue. L'entrepreneur doit toutefois s'attendre à ce que la taille du réservoir soit assez grande pour couvrir toute la superficie protégée par des pierres de surface dans le secteur.

Q17 L'eau du réservoir existant dans le camping doit-elle être pompée à la surface?

R17 L'eau du réservoir existant dans le camping peut être pompée à la surface à condition que l'eau soit déchlorée avant le pompage.

Q18 Où et quand l'entrepreneur doit-il éliminer les arbres enlevés?

R18 Tous les troncs et les limbes de plus de 6 pouces de diamètre doivent être tronçonnés à des longueurs d'au plus 18 pouces et amenés à la carrière Peyto pour y être empilés. Les matières déposées à la carrière Peyto doivent être placées de manière à minimiser l'empreinte au sol dans un secteur désigné par l'APC. Tous les troncs ainsi que les limbes et les matières ligneuses de moins de 6 pouces de diamètre doivent être éliminés à l'extérieur du parc national Banff à moins d'indication contraire précisée dans les objectifs du projet. L'élimination du matériel et des débris tombés incombe à l'entrepreneur.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.